

Précisions sur l'utilisation de l'outil de surveillance du développement de l'enfant

Le présent document a été rédigé par le ministère de la Famille dans le but d'accompagner les personnes qui seront appelées à utiliser l'outil de surveillance du développement de l'enfant (outil).

L'outil vise à soutenir les observations du personnel éducateur et des personnes responsables d'un service de garde éducatif (RSGE), à confirmer des doutes quant aux difficultés de l'enfant et à déterminer, le cas échéant, les démarches additionnelles devant être entamées pour soutenir son développement. Il s'inscrit en complément du dossier éducatif et du portrait périodique de l'enfant. Il est à noter que l'outil est d'usage facultatif, alors que la tenue du dossier éducatif et la rédaction des portraits périodiques sont obligatoires.

Quand et comment utiliser l'outil de surveillance

Informations concernant l'utilisation de l'outil	
Quand l'utiliser	L'outil de surveillance peut être rempli suivant la rédaction du portrait périodique ou à tout moment dans l'année : • Lorsqu'un doute est soulevé quant à un ou plusieurs domaines du développement de l'enfant. • Lorsque les difficultés persistent malgré les actions éducatives mises en place dans le service de garde éducatif à l'enfance (SGEE). • Lorsque l'éducatrice ou éducateur ou la RSGE a besoin de structurer ses observations : la grille permet d'identifier les jalons du développement de l'enfant qui sont acquis ou non, selon son âge.
Choix de la grille	La grille correspondant à l'âge de l'enfant doit être remplie. Advenant qu'aucune grille ne corresponde à l'âge de l'enfant, celle pour un âge précédent à celui de l'enfant doit être sélectionnée. Dans cette situation, il sera requis de remplir également la grille suivante lorsque l'enfant aura atteint cet âge (par exemple, si l'enfant a 20 mois, remplir la grille de 18 mois et, un mois plus tard, celle de 21 mois).

Durée prévue pour remplir la grille	Prévoir deux ou trois jours pour observer et remplir la grille pour un enfant, de façon à observer celui-ci à différents moments.
Questions en cours de réalisation	Si vous avez des doutes relatifs à certains éléments, référez-vous à la formation sur l’outil de surveillance ou à la personne responsable du soutien pédagogique dans le SGEE ou le bureau coordonnateur de la garde éducative (BC). Au besoin, cette personne pourra faire le lien avec la personne-ressource ¹ de l’établissement territorial de Santé Québec ² , qui offrira le soutien requis ou s’assurera que celui-ci est offert, en fonction des besoins rencontrés ³ .

Identifier les suites appropriées pour l’enfant

Valider ses observations

Solliciter les collaborations nécessaires auprès notamment de :

- La personne responsable du soutien pédagogique dans le SGEE ou le BC, pour valider les observations et l’orientation à prendre pour la suite.
- La personne-ressource de l’établissement territorial de Santé Québec, pour valider les observations et les possibilités d’avoir accès aux ressources les mieux adaptées aux besoins de l’enfant et de sa famille.

Préparer l’échange avec les parents

Planifier la rencontre avec les parents et, le cas échéant, avec la personne responsable du soutien pédagogique dans le SGEE ou le BC et la personne-ressource de l’établissement territorial :

- Réserver un moment à son horaire et prévoir suffisamment de temps pour répondre aux questions des parents et pour accueillir les émotions qui pourraient émerger.
- Organiser une deuxième rencontre au besoin : par exemple, proposer à un parent réticent de continuer à observer l’évolution de l’enfant, puis d’en discuter à nouveau plus tard.
- Prioriser un lieu calme et confidentiel.

¹ La personne-ressource peut notamment soutenir les SGEE ou s’assurer que le soutien leur est offert pour détecter des difficultés chez des enfants, entre autres à l’aide de l’outil de surveillance, et diriger les SGEE vers les ressources pouvant répondre à leurs besoins. Cette personne-ressource pourrait aussi accompagner les SGEE dans l’ajustement des pratiques, faire du transfert de connaissances et leur présenter l’offre de services en promotion de la santé et en prévention.

² L’ensemble des centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) et des centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS) ainsi que le Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James sont devenus, le 1^{er} décembre 2024, des unités administratives de Santé Québec. Ils sont désignés comme étant des établissements territoriaux. Voir, à ce sujet, la page [Structure du système de santé et de services sociaux québécois](#).

³ Les établissements territoriaux fournissent différents services pour les enfants et leurs familles. L’offre de services et la présence d’une personne-ressource peuvent varier d’un établissement à l’autre.

Rappelons que les échanges avec les parents⁴ sont essentiels tout au long du processus et qu'ils permettront d'identifier le soutien le plus adapté pour l'enfant, et ce, à toutes les étapes. Lors de ces échanges, il convient ainsi de privilégier une approche participative. Le personnel éducateur ou la RSGE est ainsi invité à partager ses observations pour informer le parent du développement de l'enfant, mais doit également écouter le parent sur ce qu'il observe à la maison.

Au moment de l'échange avec le parent ⁵

- Commencer par demander au parent comment il perçoit son enfant.
- Présenter le résultat des observations au parent :
 - Offrir des exemples concrets : « Quand je donne les consignes de la routine du matin, je remarque que votre enfant a besoin que je les répète/que je l'accompagne/de regarder ce que les autres enfants font pour les suivre. »
 - Décrire les besoins non répondus (p. ex. se faire comprendre, socialiser, etc.).
 - Expliquer les répercussions/limitations sur le quotidien de l'enfant.
- Remplir avec les parents la section correspondant aux inquiétudes parentales.
- Discuter des suivis appropriés en fonction des éléments suivants :
 - Le parent partage-t-il les mêmes observations à la maison?
 - Le parent souhaite-t-il donner suite et entamer d'autres démarches?
 - L'enfant est-il déjà en attente d'un service?
 - Quel soutien peut être offert à l'enfant au sein du SGEE?
 - De quel accompagnement le parent a-t-il besoin dans ses démarches?
 - Quelles organisations et quels services de la communauté peuvent répondre aux besoins de l'enfant?
- Selon les constats établis, le cas échéant, le personnel éducateur ou la RSGE peut suggérer aux parents d'aller consulter une professionnelle ou un professionnel de la santé (médecin de l'enfant, optométriste, dentiste, etc.) ou les orienter vers l'établissement territorial, lequel verra à les diriger, en fonction des besoins et des informations partagées, notamment vers :
 - Le Programme Agir tôt, pour avoir accès à une modalité de service répondant au besoin de l'enfant ou à celui exprimé par son parent.
 - Tout autre programme ou service adapté aux besoins de l'enfant et de sa famille.
 - Des services offerts par la santé publique ou par des partenaires pour favoriser le développement global de l'enfant.

⁴ Pour de bonnes pratiques relatives à la rencontre avec le parent, se référer également au [Guide de réalisation du dossier éducatif de l'enfant](#) (pages 16 et suivantes).

⁵ Le contenu qui suit est largement et librement inspiré du contenu développé par N. Desranleau-Dandurand, M.P.O., chargée de cours, R. Boutin, V. Longpré, M. Paradis, A. Peloso, C. Plourde et C. Verreault, étudiantes à la maîtrise en orthophonie de l'Université de Montréal.

- Un organisme de la communauté (organisme communautaire Famille, centre de pédiatrie sociale en communauté, etc.).

Quelques techniques pour optimiser les échanges

Techniques pour optimiser les échanges avec les parents	
Utiliser la technique du « sandwich »	Commencer la discussion en soulignant une force de l'enfant, présenter un défi, puis terminer par une autre force. Cette technique permet d'alléger et de faciliter l'annonce de défis aux parents.
Éviter d'utiliser des termes diagnostiques	Des termes diagnostiques tels que <i>trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité</i>, <i>trouble du spectre de l'autisme</i>, <i>trouble développemental du langage</i> ne peuvent être utilisés qu'à la suite d'une évaluation rigoureuse par une professionnelle ou un professionnel de la santé. Des termes péjoratifs tels que <i>enfant normal</i> doivent également être évités. Le rôle du personnel éducateur et de la RSGE est notamment de consigner ses observations concernant le développement de l'enfant et de les partager avec les parents le plus objectivement possible.
Accueillir avec bienveillance les réalités distinctes de chaque parent	Les émotions qui émergent ne sont pas dirigées contre vous! Une position défensive est ainsi à éviter. Les réactions possibles auxquelles s'attendre : • Choc, déni, honte, colère, inquiétude, déception. • Soulagement que quelqu'un observe les mêmes comportements qu'eux aussi observent.
Chercher à établir une relation de confiance	• Utiliser des techniques d'écoute, telles que : ▪ Reflet empathique : résumer, dans des mots semblables, les émotions manifestées par le parent. ▪ Reformulation : répéter dans vos mots ce que vous avez compris des propos du parent. ▪ Normalisation : placer vos observations quant aux défis d'un enfant dans un contexte plus large. ▪ Rassurance : modifier l'état émotionnel du parent ou dissiper ses inquiétudes. • Laisser la place à l'autre grâce à des silences (30 secondes à une minute). • Penser à son langage non verbal (p. ex. sourire, hocher la tête, établir un contact visuel).

